



*Communauté  
française de  
Belgique*

## **Conseil de l'Éducation et de la Formation**

**Référentiel pour le métier d'enseignant  
dans l'enseignement fondamental et secondaire  
en Communauté française de Belgique**

**AVIS N° 72**

CONSEIL DU 26 MAI 2000

## Résumé

En complément à l'Avis n°71 du 31 mars 2000 « Réforme de la formation des enseignants », le Conseil de l'Education et de la Formation s'est attaché à proposer un référentiel pour le métier d'enseignant. Il s'agit bien, en effet, d'un descriptif professionnel et non d'un référentiel de formation. Un certain nombre de compétences et attitudes devraient être acquises en fin de formation, mais nombre d'entre elles ne peuvent s'acquérir qu'en cours de carrière, au fil de l'expérience.

La première partie, structurée sous forme d'un tableau en neuf divisions horizontales, reprenant les neuf compétences globales définies, et trois colonnes déclinant à côté de chaque compétence globale les compétences spécifiques qu'elle demande d'acquérir et quelques exemples des connaissances de référence à maîtriser pour les activer.

1. développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement et se former au long de sa vie professionnelle
2. Organiser, guider et accompagner (à chacune des étapes) l'apprentissage et le développement personnel de l'apprenant
3. Eduquer en enseignant, viser la formation personnelle de chaque élève, prendre en compte chacune des dimension de sa personne
4. Gérer les relations interpersonnelles au service de l'apprentissage de manière démocratique
5. Organiser les relations dans l'apprentissage
6. Agir comme membre actif d'une équipe d'enseignants
7. Agir comme partenaire de l'action éducative (auprès de la famille)
8. Agir en professionnel, membre du corps enseignant
9. Agir comme acteur social et culturel.

La deuxième partie décrit une série de dix capacités et attitudes transversales qui sont à mettre en œuvre et à développer pour que chacune des compétences puisse s'exercer pleinement.

1. prendre des décisions et articuler savoirs et décisions ; avoir le courage de prendre position ou de passer à l'action et en assumer la responsabilité ; utiliser les savoirs disponibles pour clarifier les enjeux de ce qu'on décide ;
2. entrer en relation
3. développer une pensée réflexive et faire preuve d'esprit critique
4. avoir envie d'apprendre
5. être capable de s'organiser
6. avoir l'esprit d'équipe
7. avoir le sens des responsabilités
8. faire preuve de créativité et d'esprit d'entreprise
9. être ouvert au changement
10. adopter un langage et une communication adéquats et corrects .

## **Introduction**

Dans son Avis n°71 du 31 mars 2000 « Réforme de la formation des enseignants », le Conseil de l'Education et de la Formation annonçait la publication prochaine d'un référentiel du métier d'enseignant. C'est donc dans cette foulée que se situe le texte ci-dessous.

Le projet de référentiel que propose le Conseil de l'Education et de la Formation est un descriptif professionnel. Pour le CEF, en effet, l'enseignant est un professionnel, c'est-à-dire une personne qui, en autonomie et en responsabilité, rend à la société un service qui exige des connaissances de haut niveau pour trouver des solutions originales à chaque situation particulière.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'un référentiel de métier et non d'un référentiel de formation. Bien sûr la formation a pour objectif de former de bons professionnels, mais un certain nombre de compétences recensées ne seront acquises qu'en cours de carrière professionnelle, au fil de l'expérience.

Dans un premier temps, neuf compétences globales ont été définies et chacune d'elles est explicitée en compétences spécifiques s'appuyant éventuellement sur des connaissances nécessaires pour les activer. Ces trois aspects sont repris dans un tableau ci-dessous. Il s'agit ici de définir un profil d'enseignant et des compétences qu'il serait souhaitable qu'il puisse mettre en œuvre dans l'exercice de son métier.

En outre dix capacités (et attitudes) transversales ont été retenues : elles devraient être mises en œuvre à travers l'exercice de chacune des compétences globales.

Ce profil est un idéal vers lequel chacun doit tendre et les responsables d'enseignement et les formateurs d'enseignants devraient pouvoir aider les enseignants et futurs enseignants à se perfectionner ou à se former dans ce sens, mais il serait illusoire de vouloir le couler dans un décret et lui donner ainsi un statut légal et contraignant.

En finale du document, des commentaires expliciteront quelques fondements – entre autres conceptuels – et les cadres de référence qui permettent d'interpréter avec justesse les propositions qu'il contient.

## A. Neuf compétences centrales

<b>COMPÉTENCES GLOBALES</b> (ensembles fonctionnels de compétences)	<b>COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES</b>	<b>CONNAISSANCES DE RÉFÉRENCE</b> (quelques exemples)
<b>1. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement et se former au long de sa vie professionnelle</b>	1.1. Maîtriser les connaissances-clés des différentes disciplines enseignées  1.2. Approfondir et actualiser les connaissances au sein des différentes disciplines enseignées  1.3. Développer ses connaissances des principes et fondements des didactiques des disciplines enseignées  1.4. Situer sa propre offre de formation dans l'offre globale de formation, être attentif aux relations à établir entre les disciplines  1.5. Se définir un projet de formation au long de sa vie professionnelle	concepts intégrateurs, systèmes de classification... de chaque discipline  contenus et épistémologie des disciplines enseignées  principes fondamentaux des didactiques des disciplines enseignées  liens entre les disciplines ; structures d'enseignement  phases de la carrière professionnelle ; possibilités en matière de formation continuée

<p><b>2. Organiser, guider et accompagner (à chacune des étapes) l'apprentissage et le développement personnel (*) de l'apprenant</b></p>	<p>2.1. Reconnaître la situation de départ des apprenants et du groupe d'apprenants et tenir compte du niveau de développement de l'enfant et de l'adolescent</p> <p>2.2. Fixer et formuler des objectifs (en lien avec les compétences transversales et disciplinaires à acquérir)</p> <p>2.3. Sélectionner les contenus d'enseignement (les plus susceptibles de permettre l'acquisition des compétences visées et de donner du sens aux apprentissages)</p> <p>2.4. Structurer et planifier les contenus d'enseignement compte tenu des principes didactiques et en favorisant un réel apprentissage</p> <p>2.5. Déterminer une méthodologie adaptée et choisir (ou élaborer) des outils d'apprentissage efficaces (pour permettre aux apprenants de construire les connaissances et de développer des compétences)</p> <p>2.6. Utiliser efficacement les techniques adéquates de gestion des apprentissage, particulièrement les nouvelles technologies de la communication</p> <p>2.7. Organiser des groupements (d'apprenants) adéquats, en fonction des besoins</p> <p>2.8. Prévoir et mettre en place des démarches d'évaluation formative et certificative</p> <p>2.9. Analyser et évaluer un dispositif</p>	<p>psychologie de l'enfant et de l'adolescent ; curricula disciplinaires</p> <p>programmes d'études ; socles de compétences (8 premières années de l'enseignement obligatoire) et compétences terminales (fin de secondaire) ; technique de formulation et de classement des objectifs</p> <p>transposition didactique ; sources d'information pertinentes et disponibles quant aux contenus ; signification (scolaire, sociale, professionnelle, etc.) des contenus enseignés</p> <p>modes de planification ; liens avec autres branches ; didactiques des disciplines</p> <p>théories de l'apprentissage ; pédagogies actives ; méthodes d'enseignement; usage critique des multimédias (sources utiles, critères de choix, utilisation des technologies) ; exercices et travaux d'application</p> <p>techniques d'enseignement ; nouvelles technologies de l'enseignement, multimedia</p> <p>pédagogie différenciée ; dispositifs d'accompagnement et de remédiation...</p> <p>théories, techniques et outils d'évaluation des apprentissages ; démarches d'auto-évaluation</p> <p>théories, techniques et outils d'évaluation des</p>
---	---	---

<p><b>3. Eduquer en enseignant, viser la formation personnelle de chaque élève, prendre en compte chacune des dimensions de sa personne</b></p> <p>(*) Voir note (5)</p>	<p>3.1. Créer un climat positif pour les apprenants en classe et à l'école pour promouvoir la confiance en soi et la participation de chaque apprenant</p> <p>3.2. Assurer à tous les apprenants les mêmes chances d'émancipation sociale</p> <p>3.3. Gérer positivement les difficultés socio-émotionnelles et comportementales des apprenants</p> <p>3.4. Promouvoir le bien-être physique des apprenants</p> <p>3.5. Eveiller le jeune à un projet personnel et professionnel</p> <p>3.6. Susciter le goût de la culture et de la créativité chez les apprenants</p>	<p>dynamique de groupe ; théories et techniques de la motivation</p> <p>culture des différents groupes sociaux et des différents groupes d'âge ; psychologie sociale (préjugés, étiquetage, etc.) ; rôles et stéréotypes liés au genre ; interculturalité ; enrichissement par les différences</p> <p>affectivité (chez l'enfant et l'adolescent) et troubles du comportement</p> <p>santé physique (chez l'enfant et l'adolescent) et principes de base des premiers secours et de la nutrition ; bienfaits de l'exercice physique et de la pratique sportive ; ergonomie</p> <p>projet d'étude, projet professionnel, projet de vie</p> <p>ressources culturelles, esthétiques et sportives</p>
--	---	---

<p><b>4. Gérer les relations interpersonnelles au service de l'apprentissage de manière démocratique</b></p>	<p>4.1. Eduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun</p> <p>4.2. Proscrire la violence morale et physique ; mettre en place des modes de fonctionnement interpersonnels qui favorisent l'expression de chaque jeune</p> <p>4.3. Expliciter et définir un contrat didactique</p> <p>4.4. Mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté en classe et à l'école</p> <p>4.5. Faire respecter par chaque apprenant l'obligation de s'impliquer activement dans toutes les activités d'enseignement et de certification</p>	<p>Etapes du développement moral et des valeurs démocratiques et éthiques</p> <p>Phénomène de la violence ; principes de psychosociologie (pouvoir, autorité, discipline) ; techniques de gestion des conflits ; communication interpersonnelle</p> <p>contrat didactique</p> <p>relation pédagogique ; pédagogie institutionnelle ; pratique de la concertation au niveau de la classe et de l'établissement</p> <p>projet d'établissement ; règlements scolaires (internes à chaque école) ; législation scolaire</p>
<p><b>5. Organiser les relations dans l'apprentissage</b></p>	<p>5.1. Créer un environnement de classe stimulant, sécurisant et fonctionnel</p> <p>5.2. Gérer les temps d'apprentissage (travail personnel ou en petits groupes ou en grands groupes ; en classe ou à domicile)</p> <p>5.3. Assumer les obligations administratives dans les délais</p>	<p>caractéristiques d'un environnement d'apprentissage sécurisant et motivant (en fonction des caractéristiques des apprenants) ; déterminants de la motivation</p> <p>chronobiologie des rythmes d'apprentissage ; méthodologie du travail personnel ou en groupes ; management du temps scolaire</p> <p>informations à fournir obligatoirement et adéquatement sur la présence des apprenants, sur l'évaluation, sur la grille-horaire, sur le journal de classe, etc.</p>

<p><b>6. Agir comme membre actif d'une équipe d'enseignants</b></p>	<p>6.1. Participer à des structures de collaboration et de concertation au sein de l'établissement</p> <p>6.2. Mettre en œuvre en équipe des projets ou des dispositifs pédagogiques</p> <p>6.3. Participer à des groupes ou des réseaux de recherche, de production de matériel pédagogique innovant ; décrire des innovations</p>	<p>techniques de communication ; organes de concertation</p> <p>principes de l'interdisciplinarité ; techniques d'animation et d'intervention</p> <p>démarches de recherche-action ; démarche d'évaluation de dispositifs</p>
<p><b>7. Agir comme partenaire de l'action éducative (auprès de la famille)</b></p>	<p>7.1. Recueillir et traiter en toute discrétion les données relatives à chaque élève</p> <p>7.2. Etre à l'écoute des parents et leur fournir des informations et des conseils</p> <p>7.3. Travailler en partenariat avec les parents</p> <p>7.4. Travailler en partenariat avec d'autres acteurs de l'éducation</p>	<p>déontologie</p> <p>techniques de communication ; structures d'aide ; filières d'étude</p> <p>relation, dialogue, collaboration avec les parents ; animation d'une réunion de parents</p>

<p><b>8. Agir en professionnel, membre du corps enseignant</b></p>	<p>8.1. Affronter les dilemmes éthiques de la profession</p> <p>8.2. Se documenter sur ses droits et devoirs (ainsi que ceux de ses élèves) ;</p> <p>8.3. Dialoguer avec les acteurs qui proposent des initiatives liées à l'enseignement (notamment en matière de formation continuée)</p> <p>8.4. S'intéresser à l'évolution du système éducatif</p>	<p>déontologie professionnelle</p> <p>législation scolaire</p> <p>organismes de formation ; associations professionnelles, etc.</p>
<p><b>9. Agir comme acteur social et culturel</b></p>	<p>9.1. Participer au débat social sur l'enseignement et ses enjeux dans la société</p> <p>9.2. S'informer et réaliser une approche critique sur les thèmes d'actualité et les tendances nouvelles relatives à la vie socio-politique, la vie socio-économique, la philosophie, la culture, les arts, les sciences, l'environnement, les médias, les sports</p> <p>9.3. Participer à la vie sociale de la cité</p> <p>9.4. Contribuer à la vie des organisations scolaires, para scolaires et autres</p>	<p>processus de gestion et histoire de l'enseignement ; professionnalisation</p> <p>littérature spécialisée et documentation utiles sur ces thèmes ; approche socio-politique des évolutions sociétales</p> <p>réseaux locaux ; vie associative ; citoyenneté</p>

## B. Capacités et attitudes transversales

Pour que chacune de ces compétences puisse s'exercer pleinement, il convient également d'activer et de développer certaines **capacités transversales**. Ces capacités (qui s'appliquent à tous les ensembles fonctionnels de compétences) sont les suivantes :

- 1 prendre des décisions et articuler savoirs et décisions ; avoir le courage de prendre position ou de passer à l'action et en assumer la responsabilité ; utiliser les savoirs disponibles pour clarifier les enjeux de ce qu'on décide ;
- 2 entrer en relation : faire preuve de sincérité, de tolérance, d'empathie et de respect dans ses contacts avec les autres ;
- 3 développer une pensée réflexive et faire preuve d'esprit critique : analyser son propre fonctionnement, être disposé à remettre en question sa propre personne et son environnement, vérifier la portée d'une affirmation ou d'un fait, l'opportunité et la faisabilité d'un objectif fixé, avant de prendre position ;
- 4 avoir envie d'apprendre : rechercher activement des situations permettant d'élargir et d'approfondir ses compétences ;
- 5 être capable de s'organiser : veiller à planifier, coordonner et déléguer les missions afin que l'objectif poursuivi soit atteint de manière efficace ;
- 6 avoir l'esprit d'équipe : être disposé à travailler ensemble à une même mission ;
- 7 avoir le sens des responsabilités : se sentir responsable pour l'école dans son ensemble et s'engager à promouvoir le développement positif de l'élève ;
- 8 faire preuve de créativité et d'esprit d'entreprise : tenter de dégager des idées des différentes situations et sources d'information et les concrétiser de manière originale ; être en recherche et réaliser des innovations ;
- 9 être ouvert au changement ;
- 10 adopter un langage et une communication adéquats et corrects : dans sa communication verbale et écrite avec les élèves, parents, membres de l'équipe scolaire et externes, veiller à l'emploi d'un langage adéquat et correct et être attentif à l'importance de la communication non verbale.

## C. Remarques et commentaires

1. Ce référentiel définit le métier d'enseignant en termes de **compétences**.  
Par compétence professionnelle, il faut entendre ici : “ un ensemble fonctionnel et intégré de ressources cognitives, affectives et motrices permettant de réaliser des tâches professionnelles et de faire face efficacement à des familles de situations-problèmes relevant de l'exercice de la profession ”.
2. Ce référentiel est ainsi structuré en termes de **compétences globales** (= un ensemble fonctionnel de compétences, qui constitue, en quelque sorte, une “ *famille de situations-problèmes* ”), de **compétences spécifiques** (qui précisent les différentes tâches couvertes par cet ensemble fonctionnel) et de **connaissances** (en quelque sorte, les “ *contenus-matières* ” qu'il est nécessaire de mobiliser pour pouvoir devenir compétent).  
On notera que les *connaissances* énoncées le sont à titre purement illustratif ; chacune des connaissances citées à la colonne 3 ne correspond d'ailleurs pas uniquement à la compétence énoncée de façon symétrique à la colonne 2.
3. Pour que chacune de ces compétences puisse s'exercer pleinement, il convient également d'activer et de développer certaines **capacités (et attitudes) transversales**. Nous en avons relevé dix. Ces capacités (et attitudes) ne sont pas spécifiques au métier d'enseignant. Elles pourraient se définir comme autant d'outils (cognitifs et socio-affectifs) nécessaires (mais non suffisants) pour devenir (et rester) compétent. Ces capacités et attitudes ne devraient pas constituer des objets abstraits de formation initiale ou continuée. Dans la même perspective, leur maîtrise ne devrait être certifiée que dans le cadre d'activités professionnelles significatives. Il convient toutefois de rappeler que chaque activité de formation et chaque moment de l'activité professionnelle sont autant d'occasions propices pour les développer et les exercer. On notera d'ailleurs que ces capacités (et attitudes) se développent dès avant la formation, et qu'elles ont à être développées non seulement au cours de la formation initiale mais également tout au long de la carrière.
4. Pour des raisons de clarification conceptuelle, ces compétences sont présentées de manière segmentée, mais, dans la pratique, ces compétences s'articulent les unes les autres, dans une perspective intégrative et globale. Ainsi, les compétences globales n° 1, 2, 3, 4 et 5 concernent plus directement le travail de l'enseignant dans sa classe, les compétences n° 6, 7, 8 et 9 concernent davantage son implication au sein d'un établissement scolaire et son action en tant que professionnel et acteur social et culturel.
5. On notera que les compétences 2, 3 et 4 renvoient aux trois finalités centrales du système éducatif telles qu'exprimées dans le décret “Missions de l'école”. Tout particulièrement, la finalité “ viser le développement personnel du jeune ” est mise en évidence à la compétence n° 3. Il importe toutefois de noter que le développement personnel de l'apprenant est à lier autant que possible aux apprentissages ; ceci invite à lier la compétence 3 à la compétence 2.
6. Ce référentiel définit le métier d'enseignant, indépendamment du niveau d'enseignement, de la forme d'enseignement ou du type d'enseignement. Pour rendre ce référentiel plus opérationnel (notamment en termes de curricula de formation), il serait, bien sûr, nécessaire de proposer différents niveaux de spécification complémentaires.

7. Ce référentiel de compétences précise les compétences principales que devrait pouvoir mettre en œuvre tout enseignant. Il ne constitue pas encore tel quel le référentiel de formation initiale. Tout particulièrement, les compétences 6, 7, 8 et 9 ne peuvent pas vraiment être exercées en situation ; mais une sensibilisation effective et un premier degré de développement de ces compétences doivent être réalisés dès la formation initiale.